

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 1 : 1914-1915) du

23 septembre 1914

Le **Moniteur belge**, notre bon vieux **Moniteur**, est transformé en **Moniteur** allemand : format, papier, impression sont restés ; le titre a changé ; il s'appelle : **Gesetz- und Verordnungsblatt für die okkupierten Gebiete Belgiens — Wet- en Verordeningsblad voor de bezette streken van België — Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé**.

Tout le texte est, comme le titre, trilingue : allemand, flamand, français (le français rejeté avec mépris à la queue).

Il s'imprime toujours à l'imprimerie du **Moniteur belge**, dont le personnel est resté au travail ; le directeur, M. Mousset, est, avec le Gouvernement, à Anvers.

Le nouveau **Moniteur** — pardon, le **Gesetz- und Verordnungsblatt** — n'est, pas encore quotidien. Il sort des presses quand le gouverneur général désire faire une communication officielle. Le premier numéro date du 11 ; le troisième a paru avant-hier ; il contient un arrêté important :

“Les établissements de crédit et les maisons de banque non belges, dont le siège social se trouve dans un pays actuellement en guerre avec l'Empire allemand, peuvent entamer de nouvelles affaires uniquement, pour autant que celles-ci soient nécessaires pour la liquidation d'affaires anciennes, ou pour autant qu'elles servent à rendre liquides des actifs devant leur permettre de remplir leurs obligations.

Après avoir effectué les paiements résultant de celles de ces obligations qui peuvent être remplies dans les circonstances actuelles, les actifs restant en solde, doivent être déposés pendant la durée de la guerre en un endroit à désigner ultérieurement. Les établissements de crédit et les maisons de banques belges ne peuvent traiter, pendant la durée de la guerre, leurs affaires d'une façon opposée aux intérêts allemands ; il leur est interdit spécialement de virer ou de transmettre soit directement, soit indirectement, des fonds ou des objets de valeur, ni à l'étranger ennemi, ni à des parties du territoire belge non occupées par les troupes allemandes. »

Le contrôle sur tout cela sera exercé par M. von Lumm, « *geheimer ober-finanzrat* », promu aux fonctions de commissaire général impérial près les banques en Belgique. M. von Lumm peut déléguer ses pouvoirs à des commissaires spéciaux.

Il peut inspecter les livres et les écritures, faire l'inventaire de la caisse, des titres, des lettres de change, etc., exiger des renseignements sur toutes les affaires commerciales, interdire des mesures

commerciales de toute nature, fixer un endroit où les dépôts nécessaires seraient à effectuer. Pour assurer l'observation des prescriptions de l'arrêté et l'exécution des mesures qu'il ordonnera, le commissaire général est, de plus, « autorisé à exiger des cautions. En cas de contravention, ces cautions seront considérées comme confisquées, soit en partie, soit au total, au profit de l'Empire allemand ». Les frais de la surveillance ainsi organisée sont au compte ... des contrôlés ; c'est eux-mêmes qui paieront, notamment les appointements de leurs surveillants ...

Un mot encore du dit M. von Lumm. En 1910, la « *Reichsbank* », banque de l'Empire allemand, avait sollicité, par voie diplomatique, l'autorisation d'étudier l'organisation de la Banque Nationale de Belgique. C'est M. von Lumm qui fut chargé de cette mission. Il passa plusieurs semaines à Bruxelles, où il fut l'hôte du gouverneur et des directeurs de la banque. Il partit heureux et satisfait, la poitrine ornée de la Commanderie de l'Ordre de Léopold. Quatre ans avant le drame, il avait donc, profitant de la confiance et de l'hospitalité de nos compatriotes, pris ici tous les renseignements nécessaires à l'exercice ultérieur de sa mission actuelle.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960),

dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : **Adolphe MAX**. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; neutralidad de Bélgica* (20-25) » (in ***La Nación*** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

En particulier ce que dit Roberto J. **Payró**, de la date en question, notamment dans « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un incomunicado* » in ***La Nación*** :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140923%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>

Vous trouverez aussi ce que dit Francisco **Orozco Muñoz**, volontaire (mexicain) de la Croix-Rouge

belge à Liège, dans *La Belgique violée* (éphémérides de l'invasion) à partir du 1^{er} août 1914.

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de *Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative*, en l'occurrence *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<http://idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans *La Belgique pendant la guerre* (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via
<https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1914, 130 pages (Volume 1) :

<https://ia801409.us.archive.org/32/items/lgislationalle01hubeuft/lgislationalle01hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles

Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1914-1915, **deuxième série** (31 décembre 1914 – 31 mars 1915), 186 pages :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/02.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1916, **troisième série** (1^{er} avril 1915 – 27 juin 1915), 138 pages :

http://heemkringopwijk.net/HOM-alg/WO_I/ext-pdf/03.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1915, **quatrième série** (1er juillet 1915 – 30 septembre 1915), 354 pages :

<https://ia801406.us.archive.org/29/items/lgislationale04hubeuoft/lgislationalle04hubeuoft.pdf>

http://heemkringopwijk.net/HOM-alg/WO_I/ext-pdf/04.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; sixième série (3 janvier 1916 – 31 mars 1916, N°161-194), 1916, 300 pages (Volume 6) :

<https://ia601407.us.archive.org/11/items/lgislationale06hubeuoft/lgislationalle06hubeuoft.pdf>

http://heemkringopwijk.net/HOM-alg/WO_I/ext-pdf/06.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; septième série (2 avril 1916 – 30 juin 1916, N°195-228), 1916, 491 pages (Volume 7) :

<http://booksnow1.scholarsportal.info/ebooks/oca4/19/lgislationalle07hubeuft/lgislationalle07hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; huitième série (2 juillet 1916 – 29 septembre 1916, N°229-259), 1917, 517 pages (Volume 8) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/08.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; neuvième série (1 octobre 1916 – 31 décembre 1916, N°260-294), 1917, 413 pages (Volume 9) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/09.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 250 pages (Volume 10) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/10.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ;

1917, 452 pages (Volume 11) :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/11.pdf

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; volume 11, 1^{er} avril 1917-28 Juin 1917, numéros 328-362 :

<https://ia801408.us.archive.org/32/items/lgislationale11hubeuft/lgislationalle11hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages (Volume 12 : 1^{er} juillet – 28 septembre 1917) :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuft/lgislationalle12hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 564 pages (Volume 13 : 1^{er} octobre – 28 décembre 1917) :

<https://ia801403.us.archive.org/19/items/lgislationale13hubeuft/lgislationalle13hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 466 pages (Volume 14 ; Flandre : 3 janvier-30 mars 1918, N°1-31 ; Wallonie : 3 janvier-29 mars 1918, N°1-25) :

<https://ia802702.us.archive.org/30/items/lgislationalle14hubeuft/lgislationalle14hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 536 pages (Volume **15** ; Flandre : 2 avril-29 juin 1918, N°32-63 ; Wallonie : 2 avril-28 juin 1918, N°26-53) :

<https://ia801406.us.archive.org/8/items/lgislationalle15hubeuft/lgislationalle15hubeuft.pdf>

Législation allemande pour le territoire belge occupé (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 649 pages (Volume **16** ; Flandre : 3 juillet-28 septembre 1918, N°64-88 ; Wallonie : 2 juillet-27 septembre 1918, N°54-79) :

<https://ia601404.us.archive.org/4/items/lgislationalle16hubeuft/lgislationalle16hubeuft.pdf>

Gesetz- und Verordnungsblatt für Flandern

<https://www.archivportal-d.de/item/QEROILYUF7G4R7GQPVYB4K463ZR55YGY>